

**DESIGNATION POUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL
RESUME PREPARE PAR L'UICN**

630: L'ILE FRASER ET LA GRANDE REGION DE SABLE (AUSTRALIE)

Résumé préparé par le CMSC/UICN (mars 1992) d'après la désignation d'origine et la désignation révisée soumises par le gouvernement de l'Australie. L'original et tous les documents présentés à l'appui de cette désignation seront disponibles pour consultation aux réunions du Bureau et du Comité.

1. SITUATION

Sur la côte sud-est du Queensland. L'île Fraser et la masse de sable continentale de Cooloola constituent, ensemble, une partie de la Grande Région de Sable.

2. DONNEES JURIDIQUES

En 1860, l'ensemble de l'île Fraser a été classé Réserve aborigène. Cooloola est devenu Réserve forestière en 1881. Après que les populations aborigènes aient été déplacées de l'île Fraser, la Réserve aborigène restante a été abolie en 1906. En 1908, la partie centrale de l'île Fraser a été déclarée Réserve forestière et, en 1925, la majeure partie de l'île était devenue forêt domaniale. Le territoire appartient à l'Etat, au Gouvernement fédéral et à des privés.

3. IDENTIFICATION

Couvrant environ 239 000 ha, les principaux éléments géologiques de la région sont les étendues de sable de l'île Fraser et de Cooloola. L'île Fraser mesure 122 km de long, 5 à 25 km de large et 235 m d'altitude, le sable s'étendant en profondeur jusqu'à 30 à 60 m au-dessous du niveau actuel de la mer. Les dunes de Cooloola mesurent 260 m de haut, couvrent 40 km de côtes et 10 km à l'intérieur des terres. Les éléments remarquables sont les aquifères sablonneux, les lacs dunaires, le système fluvial Noosa et les lacs de plaine associés. Les forêts denses de l'île Fraser et de Cooloola, poussant sur environ 10 500 ha de hautes dunes, caractérisent principalement ces masses sableuses.

On pense que les Aborigènes furent les premiers occupants de la région, il y a environ 40 000 ans. L'occupation de l'île Fraser remonterait à 1500 à 2000 ans, mais il est possible que de nouveaux travaux archéologiques mettent en évidence une occupation plus ancienne. Quatre groupes principaux d'aborigènes dominaient la Grande Région

de Sable avant l'arrivée des Européens, mais aucun ne subsiste aujourd'hui. Il y a des vestiges évidents de leur présence: foyers, arbres canoe et gunyah ainsi que des marques, là où des nids d'abeilles ont été retirés.

4. ETAT DE PRESERVATION/CONSERVATION

Les forêts de l'île Fraser et de Cooloola ont été exploitées pendant environ 130 ans. Les forêts pluviales du continent ont été essentiellement abattues pour le bois puis pour l'agriculture, mais les forêts des masses de sable s'en sont beaucoup mieux tiré. Bien des arbres les plus grands et les plus anciens ont été coupés et les ressources de bois arbustif ont décliné au point de ne plus être rentables, parfois en moins de 30 ans d'exploitation. Le gouvernement du Queensland est parvenu à un accord avec l'industrie du bois pour que toute exploitation de l'île Fraser cesse au 31 décembre 1991. Bien qu'il n'y ait aucune preuve que des espèces aient disparues de la région à cause de l'exploitation, la structure de la forêt, la composition floristique et l'abondance relative des espèces ont été altérées.

Une région relativement petite de l'île Fraser a été exploitée pour extraire les minerais lourds précieux qui se trouvent dans des gisements à travers les masses sableuses. L'exploitation minière a cessé en 1976 et la restauration des régions exploitées a été entreprise. Dans les années 70, l'exploitation du sable a affecté 350 ha, mais elle a maintenant cessé. La topographie des 150 hectares de dunes exploitées de l'île Fraser a été simplifiée de manière irréversible par les activités minières et la forêt d'origine a été détruite. L'invasion par des plantes exogènes, des pathogènes et des animaux redevenus sauvages est insignifiante et maîtrisable. Quant aux impacts des utilisations de loisir ou des véhicules, ils font déjà l'objet d'une gestion active pour garantir la conservation des ressources.

A l'intérieur de l'aire désignée se trouvent plusieurs stations de loisir ainsi que des zones de camping, des camps forestiers, des routes, des embarcadères et des pistes d'atterrissage. Il existe d'autres projets de développement à l'intérieur de la zone désignée et à proximité et certains d'entre eux ont déjà été approuvés. Environ 200 000 touristes visitent l'île Fraser chaque année et leur nombre croît rapidement depuis 1975. Cooloola reçoit environ 120 000 visiteurs par an.

5. RAISONS JUSTIFIANT LA DESIGNATION POUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Bien naturel

- (ii) **Exemples éminemment représentatifs de processus géologiques importants en cours, de l'évolution biologique et de l'interaction entre l'homme et son environnement naturel.** Les formations dunaires côtières complexes sont encore en évolution. L'éventail des lacs dunaires est exceptionnel par le nombre, la diversité, l'ancienneté et la preuve qu'ils

exceptionnel par le nombre, la diversité, l'ancienneté et la preuve qu'ils donnent d'étapes dynamiques et évolutives.

- (iii) **Contient des phénomènes naturels rares ou exceptionnels, des formations et des éléments d'une beauté naturelle exceptionnelle.** L'île Fraser est la plus grande île de sable du monde et la masse de sable de Cooloola est reconnue comme le plus grand dépôt de sable soufflé par le vent sur le continent australien. L'association des forêts pluviales poussant sur de hautes dunes de sable est considérée comme unique au monde. La région comprend plus de 250 km de plages de sable clair, d'étendues ininterrompues de plages océaniques comprenant plus de 40 km de falaises sableuses aux couleurs étonnantes ainsi que des "blowouts" spectaculaires.

**DESIGNATION POUR LE PATRIMOINE MONDIAL
EVALUATION TECHNIQUE DE L'UICN**

630: L'ILE FRASER ET LA GRANDE REGION DE SABLE (AUSTRALIE)

1. DOCUMENTATION:

- i) Fiches descriptives UICN/CMSC (2 références)
- ii) Littérature consultée: Wallis, D. Fraser Island. Aust. Geog. July-Sept. 1991; Queensland N.P.W.S. Cooloola Tour Operator Workshop Papers, 1991; Nordstrom, K., et al., Costal Dunes 1990; Bird, E.C., et Schwartz, M.L., The World's Coastline 1985
- iii) Consultations: Fonctionnaires du gouvernement du Queensland et de la DASETT, Conseil de gestion intérimaire de l'île Fraser, résidents locaux (Noosa), J. Sinclair, G. Mosely, A.G. Harrold, W. Huxley, A. Gilmour, P. Valentine, 2 examinateurs anonymes
- iv) Visite du site: Janvier 1992, Jim Thorsell.

2. COMPARAISON AVEC D'AUTRES AIRES

La Grande Région de Sable est une des nombreuses régions d'accumulation littorale de sable, le long de la côte orientale de l'Australie, s'étendant du Parc national de Croajingolong dans le Victoria, jusqu'à Cape York, dans le nord du Queensland (voir carte). Des dépôts de sable impressionnants existent à Cape Flattery (600 km²), Temple Bay (400 km²), et Newcastle et Orford Bays. Il existe d'autres dépôts moins importants mais de superficie comparable à Myall Lakes en Nouvelle-Galles du Sud et plusieurs sites côtiers en Australie-Occidentale. Le phénomène de forêts pluviales sur sable est également présent dans une partie du Bien du patrimoine mondial des forêts de Nouvelle-Galles du Sud (Iluka), mais il est beaucoup moins étendu. La Grande Région de Sable présente certainement des similitudes avec le Bien du patrimoine mondial de Shark Bay en Australie-Occidentale. Ce site, également situé sur le littoral, est une baie qui présente surtout des valeurs marines entremêlées de caractéristiques terrestres. A Shark Bay, on a exclu les zones les plus urbanisées et les mines de la désignation.

Le "système" de la Grande Région de Sable s'étend sur plusieurs centaines de kilomètres vers le sud et comprend d'autres îles sableuses (Moreton, Bribie et Stadbroke). Toutefois, l'île Fraser et Cooloola sont les extrémités septentrionales de ce système et c'est là que la topographie sableuse est le plus exceptionnelle.

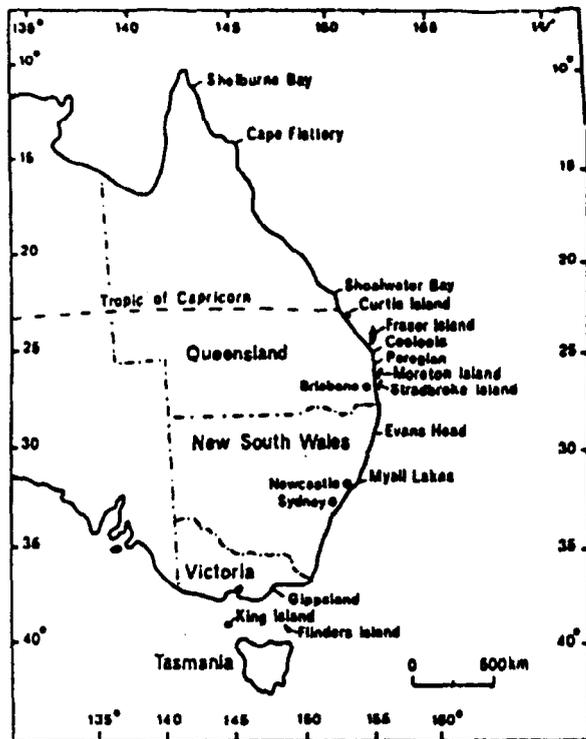
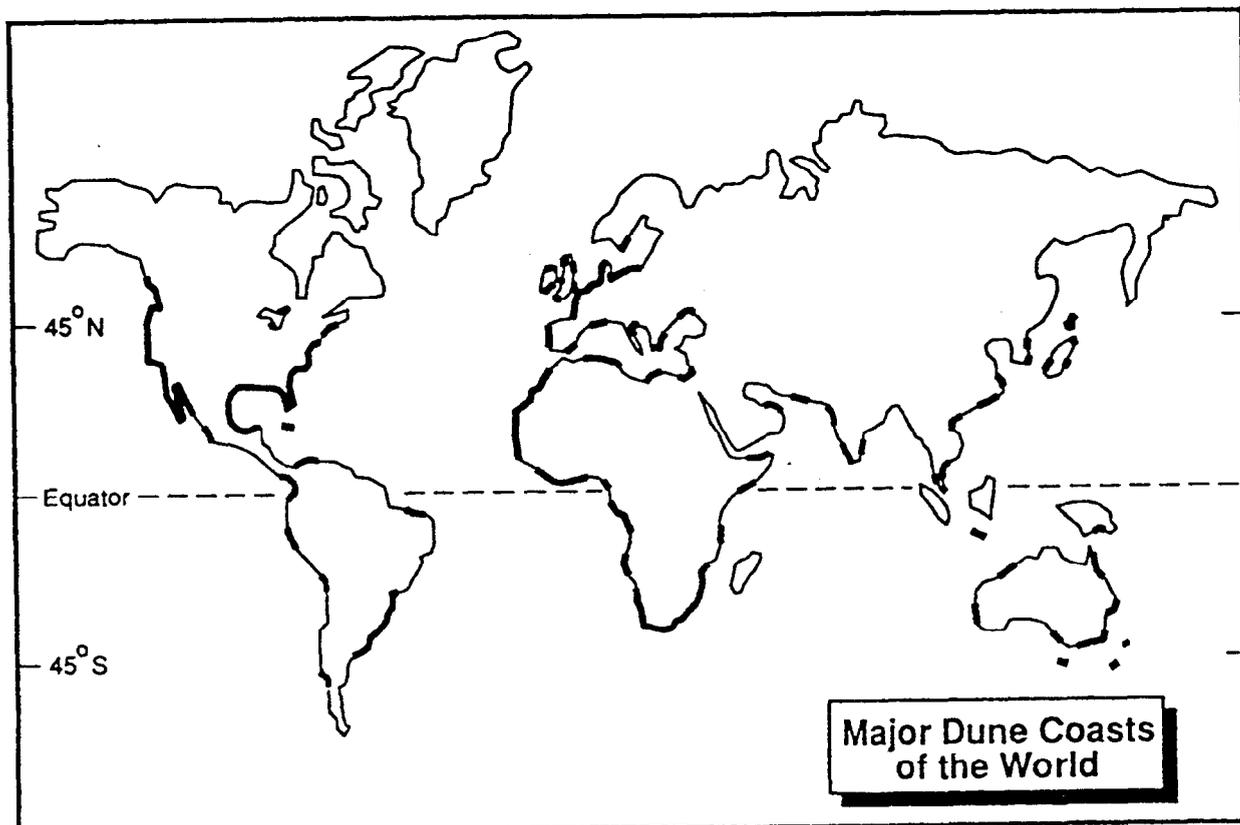


Figure 1. Main areas of large parabolic dune systems along the east coast of Australia (after Thompson 1983).



De: Coastal Dunes
K. Nordstrom et N. Psuty, 1990

En dehors de l'Australie, il existe un certain nombre d'autres masses sableuses littorales, par exemple le long des côtes de l'Orégon, à Oman, au Kenya, en Namibie (Skeleton coast), au Pérou et en Afrique du Sud (St. Lucia). (Voir carte) Plusieurs parcs et réserves se trouvant sur la côte est des Etats-Unis (Cape Cod et Cape Hatteras) sont semblables, et le Monument national des White Sands, au Nouveau-Mexique, est un exemple parfait d'un site insulaire. Parmi les autres aires protégées comprenant des systèmes dunaires et îles sableuses se trouvent le Parc national de Kouchibouguac, au Nouveau-Brunswick et le Parc national de la vallée de Kobuk, en Alaska. Parmi les Biens du patrimoine mondial qui comprennent d'importantes structures de sable, on peut citer le Banc d'Arguin (en Mauritanie), le Tassili (en Algérie) et l'Air Ténéré (au Niger), mais aucun d'eux n'a d'affinités géomorphologiques avec la Grande Région de Sable.

Autre caractéristique de cette désignation, la végétation. Toutefois, son caractère unique a été remis en question par certains examinateurs. L'importance de la vaste étendue de bruyère n'est pas établie, mais les landes à bruyère sont largement répandues en Australie, et les perruches terrestres et autres espèces de la faune associées sont communes en dehors du site désigné. Diverses affirmations sur certaines espèces de plantes ne sont peut-être pas aussi importantes que suggéré. Il est certain que la zone désignée comporte une diversité biologique considérable, mais la concentration des espèces endémiques locales n'est pas plus importante que dans d'autres régions d'Australie. Une fois encore, bien que des caractéristiques importantes soient liées à la végétation, il n'est pas évident que les plantes en question aient une importante universelle exceptionnelle. Elles semblent être une caractéristique secondaire de la zone désignée.

Après un examen comparatif du patrimoine naturel de la Grande Région de Sable, on a conclu que ses caractéristiques les plus exceptionnelles sont dues aux aspects géomorphologiques et géologiques. L'accumulation massive de dépôts de sable et les processus de constitution des dunes, la podzolisation des sols et les lacs perchés contribuent à constituer une formation sableuse côtière intacte et importante. L'île Fraser elle-même est la plus grande île sableuse du monde. C'est la partie la plus connue de la région, et qui contient l'essentiel des caractéristiques naturelles uniques qui forment la Grande Région de Sable.

3. INTEGRITE

Les points suivants seront traités: impact de l'homme, gestion et limites.

3.1 Impact de l'homme

Des portions de la bande côtière de Cooloola et de l'île Fraser ont été soumises à l'exploitation du sable, et les forêts ont été particulièrement touchées par 130 années d'exploitation. Toutefois, tant l'exploitation du sable que la foresterie extractive ont cessé. La région marine adjacente est utilisée pour la pêche commerciale et sportive.

L'utilisation de la région pour les loisirs est intense le long de la bande côtière où l'on trouve sept stations touristiques. Il existe plusieurs propositions d'expansion de ces zones, et une en particulier (Eurong) nécessite, de toute urgence, une restauration et le contrôle des formes d'occupation des sols. La partie méridionale de la zone désignée est utilisée de manière assez intensive pour les sports aquatiques, et un lac au moins montre des signes d'eutrophisation. Les répercussions sur la faune du littoral d'un trafic important de véhicules tout-terrain sur les plages n'ont pas été déterminées, et il se peut qu'il faille instaurer des mesures de contrôle dans de brefs délais. Le statut juridique de la portion de l'île Fraser qui n'est pas parc national est à l'examen, et l'on prévoit de nombreuses modifications en faveur de la conservation.

3.2 Gestion

La conservation de la région a connu un tournant décisif, en 1990-1991, avec le rapport d'une Commission d'enquête qui a recommandé la désignation en tant que Bien du patrimoine mondial, la cessation de la foresterie, l'agrandissement du territoire du parc national et la création d'une Autorité régionale du parc pour gérer l'ensemble de la Grande Région de Sable. Un Conseil de gestion intérimaire a été établi, partiellement sur le modèle de structures semblables mises en place pour d'autres biens australiens du patrimoine mondial. Un plan de gestion pour toute la région est actuellement en préparation et devrait être terminé en 1993. Il existe déjà des plans de gestion pour les deux parcs nationaux.

3.3 Limites

La désignation d'origine présentée par l'Australie concernait l'intégralité de la Grande Région de Sable examinée par la Commission d'enquête. Après inspection sur le terrain et discussions ultérieures avec les Autorités australiennes, un site un peu plus petit a été proposé. La désignation, plus petite et simplifiée, a un thème plus unifié et exclut un certain nombre de zones inappropriées. Elle se compose maintenant de deux sections: l'île Fraser et le Parc national de Cooloola. Les limites du côté marin sont fixées à 500 m au-dessous des eaux de la marée haute, ce qui correspond à la ligne cadastrale digitalisée et inclut les plages ainsi que certaines zones humides et mangroves.

La question de l'intégration du Parc national de Cooloola a reçu une attention considérable. Les systèmes dunaires de Cooloola et de l'île Fraser sont en corrélation étroite et sont liés du point de vue géomorphologique, étant les "récepteurs" septentrionaux d'un système de transport de sable côtier. Le système dunaire continental de Cooloola est plus complexe et mieux étudié. Il se pourrait que ce soit la plus grande étendue de sable littorale d'Australie. Il contient également d'excellents exemples de succession végétale sur les dunes et d'importantes lagunes côtières ensablées.

Néanmoins, Cooloola est séparé de l'île Fraser par un espace de 12 km. La portion méridionale (au sud du lac Cooloola) se trouve à la limite du système sableux, et son intérêt pour le patrimoine mondial est affecté par d'autres formes d'utilisation des terres.

En raison de ces problèmes et sachant les valeurs de l'île Fraser pour le patrimoine mondial sont plus importantes, l'inclusion de Cooloola n'est pas clairement justifiée. Ce parc est réellement important au niveau de l'Etat et au niveau national et mérite les mesures de conservation renforcées qui ont été prises ces dernières années. Toutefois, comme le suggèrent les cartes de la Commission d'enquête, il est moins important que l'île Fraser du point de vue du patrimoine mondial.

Enfin, l'inclusion de Cooloola n'est pas demandée dans la Résolution 18.71 de l'Assemblée générale de l'UICN à Perth qui préconise uniquement la désignation de l'île Fraser.

4. COMMENTAIRES ADDITIONNELS

4.1 Les groupes aborigènes Badtjala et Kabi Kabi ont des affinités culturelles et traditionnelles avec la région désignée et ont indiqué, par correspondance, que le processus de consultation les préoccupe. Il serait bon d'obtenir leur opinion claire et définitive sur la désignation.

4.2 Le nom du site "L'île Fraser et la Grande Région de Sable" est tiré de l'enquête Fitzgerald et pourrait devenir "La Grande Région de Sable/Kgari" ou quelque chose de plus succinct, dans une désignation révisée (Nb. Kgari est le nom aborigène de l'île).

4.3 Le long de la côte nord-ouest de l'île Fraser se trouve une région marine d'importance naturelle élevée. Le littoral et les eaux de la baie Hervey sont un habitat très important pour les dugong, les tortues, les cétacés et les échassiers migrateurs. C'est un atout naturel de plus pour la Grande Région de Sable, et l'inclusion de cette zone dans un plan de gestion de la région est fortement recommandée.

4.4 Les Directives opérationnelles n'exigent pas, pour les biens naturels, que les documents de désignation fournissent un aperçu de la valeur du site à l'échelle mondiale, comme c'est le cas pour les désignations culturelles. La désignation de la Grande Région de Sable présume donc que son statut global, par rapport à tous les systèmes côtiers, est évident. Toutefois, une comparaison sommaire a montré que, bien que cette région soit effectivement importante, il existe ailleurs des sites comparables. Il serait utile de modifier les Directives à ce propos.

5. EVALUATION

La majeure portion de la région désignée (l'île Fraser) est le maillon central de la Grande Région de Sable et, de toute évidence, satisfait au critère (ii) du patrimoine mondial: un exemple exceptionnel de processus géologiques et biologiques en cours. Ces processus, dans un milieu sableux, sont les suivants:

- transport marin littoral
- dépôts sur les plages côtières et les lagunes

- édification de dunes
- développement du sol (par ex. podzolisation)
- adaptation biologique (par ex. succession de forêts pluviales)
- évolution biologique (par ex. batraciens acides).

L'île Fraser satisfait également au critère (iii): caractéristiques naturelles exceptionnelles et beauté naturelle exceptionnelle. Elle possède de longues plages océaniques ininterrompues, s'appuyant, par endroits, sur des collines de sable de couleur. En arrière de la plage se trouvent des vestiges majestueux de grandes forêts pluviales poussant sur le sable et la moitié des lacs dunaires d'eau douce perchés du monde.

Les conditions d'intégrité sont également remplies car il n'existe pas de menaces humaines perceptibles au transport côtier. Tous les autres processus importants en cours susmentionnés sont observables dans cette région. En outre, les mesures concernant l'occupation des sols devraient garantir que ces processus puissent continuer. A cet égard, les autorités australiennes devraient être encouragées, dans leurs plans, à administrer l'ensemble de l'île Fraser en tant que Parc national de la Grande Région de Sable et à poursuivre le processus de planification de la gestion qui est déjà bien entamé.

Comme nous en avons discuté au paragraphe 3.3, les valeurs de patrimoine mondial de Cooloola sont beaucoup moins convaincantes. La zone est un parc national et a fait l'objet d'importants travaux de recherches scientifiques, mais est en butte à différents problèmes d'utilisation des sols dans sa partie méridionale. En conséquence, le Bureau a recommandé de ne pas considérer Cooloola comme faisant partie du bien désigné.

6. RECOMMANDATION

Le Comité devrait recommander l'inscription de "L'île Fraser" sur la base des critères (ii) et (iii). Pour favoriser la conservation dans toute la Grande Région de Sable, les Autorités australiennes et celles du Queensland devraient être encouragées dans leurs efforts de planification et de gestion de l'île Fraser dans un cadre élargi de "Parc régional" et à étendre la protection officielle à l'ensemble de l'île Fraser.

